

Lyon, le 28 juin 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole lance le projet de création de la ZAC de la Poterie et la création d'une ferme métropolitaine à la Tour-de-Salvagny

La Métropole de Lyon et la Commune de la Tour-de-Salvagny portent la création d'une nouvelle ZAC (zone d'aménagement concerté) dans le secteur de la Poterie. La ZAC de 9 hectares accueillera des activités artisanales et industrielles, des bureaux et services, ainsi qu'une ressourcerie métropolitaine répondant aux besoins du territoire. Sa création s'accompagne à proximité immédiate du rétrozonage de 10 hectares en zone agricole, avec l'accueil d'une nouvelle ferme métropolitaine dans le cadre du développement par la Métropole d'une régie agricole.



Le secteur de la Poterie se situe au nord de la Tour-de-Salvagny, en limite de la commune de Dommartin, à l'interface d'espaces urbanisés le long de l'avenue de la Poterie et d'étendues agricoles le long de la route du Bois et de l'A89. La commune de La Tour-de-Salvagny accueille avec Techlid un pôle tertiaire majeur pour l'agglomération lyonnaise, rassemblant environ 41 000 emplois et 7 000 entreprises. L'absence de foncier disponible limite la capacité du territoire à accueillir de nouvelles entreprises et freine le développement d'entreprises endogènes.

La nouvelle ZAC permettra de répondre à ces besoins avec une nouvelle offre de fonciers économiques à vocation mixte. **Ce projet équilibré répond aux besoins de développement de la commune, limite l'impact des constructions sur la biodiversité et réduit la consommation foncière. Il renforce l'identité agricole du territoire en relocalisant des activités agricoles.**

La nouvelle ZAC prévoit :

- des îlots d'activités, d'artisanats et de bureaux d'environ 33 000 m²,
- une ressourcerie métropolitaine,
- une trame d'espaces publics d'environ 7 200 m².

La préservation, la valorisation du paysage et de l'environnement, ainsi que la relocalisation d'activités agricoles, sont placées au cœur du projet. La ZAC est projetée sur 9 hectares contre les 19 hectares prévus initialement. En accord avec la trajectoire ZAN (Zéro artificialisation nette), les 10 hectares prévus initialement à l'urbanisation seront « rétrozonés » en zone agricole, pour installer l'une des fermes de la régie agricole métropolitaine pour une production arboricole. Des lisières et continuités écologiques seront créées. Préalable à la création de la ZAC, une concertation règlementaire sera organisée à compter de septembre 2024.